Boycott : les mécomptes d'Hoffmann

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 681

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024902

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BOYCOTT

Les mécomptes d'Hoffmann

Voyez comme le monde (des affaires) est bien fait: le 1er novembre dernier, Hoffmann-La Roche & Cie SA annonçait qu'elle allait vendre le groupe Panteen à la société américaine Richardson-Vicks Inc., avec effet au 31 décembre 1982. Merveilleuse coïncidence ou prescience remarquable? En tout cas, en cédant ainsi la Panteen SA, Hoff-roche rendait d'avance pratiquement inopérante toute consigne de boycott de la part des consommateurs de Suisse et du monde.

Certes, Hoffmann-La Roche signe, de son propre nom ou pas, encore quelques produits mis en vente dans les magasins.

Certes, il y a bien les Supradyn et quelques rares autres spécialités qui peuvent être obtenues sans prescription médicale, mais il n'y a pas d'échappatoire pour l'acheteur puisque HLR fournit ses vitamines à tous les fabricants de médicaments et d'aliments pour animaux.

Certes, il y a bien les produits phytosanitaires de la gamme Maag, mais allez demander aux paysans de ne plus les acheter, eux qui ont encore une certaine affaire de veaux aux hormones en travers de l'étable.

Et il n'y a pas grand-chose d'autre d'atteignable dans l'assortiment pourtant diversifié du groupe Hoffmann-La Roche, qui réalise près des trois cinquièmes de son chiffre d'affaires en dehors de la division pharmaceutique (qui ne comprend pas les vitamines).

Du coup, le boycott décrété par le Bureau européen des unions de consommateurs, qui assure représenter 250 millions de clients, et «approuvé» par les consommatrices suisses, apparaît comme un mot d'ordre dépourvu de sens, c'est-à-dire d'effet pratique. Par son inefficacité assurée en termes commerciaux (le seul langage que les entreprises comprennent), la consigne du BEUC contribue à émousser l'arme absolue des consommateurs: le non-achat. Pire que dommage, quasiment suicidaire, même s'il doit y avoir «pression morale».

Les penseurs du consumérisme à l'européenne auraient dû avoir l'idée de se référer à l'histoire des années septante. Sans boycott, mais grâce à une action efficace en matière d'information du public, deux associations de consommateurs français se sont vu attribuer chacune cent mille francs par le tribunal chargé de l'affaire du talc Morhange — un produit de Givaudan, filiale d'Hoffmann-La Roche (DP 534/21.2.1980).

Plus facile de dénoncer le talc qui tue les bébés que de pister les 41 fûts anonymisés contenant les déchets de l'Icmesa explosée. Mais ce n'est pas une raison pour se tromper d'arme.

Le boycott des produits au nom inscrit dans un hexagone n'est en définitive praticable que par les médecins, prescripteurs de spécialités pharmaceutiques, les scientifiques, utilisateurs d'instruments divers (Kontron) et par les acheteurs de produits chimiques divers (substances, vitamines, arômes, colorants, etc.). Comme il est vain de compter sur ces deux dernières catégories, on doit compter sur la collaboration des médecins progressistes et autres hypocrates marginaux, par définition peu nombreux.

N'empêche qu'en diversifiant leurs prescriptions, ils vont automatiquement favoriser les façonniers imitateurs attitrés. Ils remplaceront le Bactrim par ses concurrents sortis des laboratoires Cimex (Imexim), Gea (Sulfotrim), Helvepharm (Helveprim), Lagap (Lagatrim), Mepha (Nopil), Neomed (Neoprim), Spirig (Cotrim) ou Tad (TMS). Presque autant de choix pour les substituts du Valium, lui aussi tombé dans le domaine public. Le tout à l'avantage immédiat des caisses-maladie, qui auront à rembourser selon les cas de 18,5 à plus de 100% meilleur marché des spécialités aux indications et effets semblables (pour d'intéressantes comparaisons de prix entre les spécialités originales et leurs imitations, voir la «Revue des caisses-maladie», SKZ, 14.4.1983).

Le tout sans dommage pour les médecins dispensants et les pharmaciens, qui ont traditionnellement la même marge sur tous les produits, de 10% environ et de 33% au moins respectivement (en% du prix de vente au public s'entend).

Tout cela ne fera pas trop mal à Hoffmann-La Roche, qui pensait encore en 1977 que «le paiement des indemnités (pour l'accident de Seveso) ne devrait pas affecter financièrement la société, vu que les dommages sont largement couverts par l'assurance».

Comme il n'existe pas de garantie contre les risques à l'irresponsabilité, HLR n'en finit pas de payer pour cette maudite dioxine qu'elle a voulu exorciser en en confiant l'élimination à d'autres. D'où tout le tort, difficilement réparable en termes d'image, causé par cette affaire, à laquelle décidément le mot d'ordre de boycott n'ajoute rien.

Voilà pour l'Europe, terrassée à l'idée de ces 300 grammes de poison majeur, qui reposent on ne sait sous quelle terre ni, plus vraisemblablement, dans quelle mer.

Et l'Asie du Sud-Est, elle aurait aussi quelque chose à dire sur la question: sur le Vietnam en guerre, les avions américains ont déversé des tonnes de défoliants, contenant au total 170 à 500 kilogrammes de dioxine, soit dans le «meilleur» cas 566 (cinq cent soixante-six) fois la quantité de dioxine cachée en Europe. Avec des conséquences approximativement évaluées: des milliers de morts, au moins 2 millions d'individus marqués à vie, des centaines d'enfants monstrueux — sans compter les dégâts à la nature et à la forêt, prioritairement visées.

C'est d'accord: la substance TCDD (alias dioxine) vaporisée au Vietnam ne venait pas d'Europe, ni sans doute d'une filiale d'Hoffmann-La Roche. Comme si cela suffisait pour sous-traiter le problème aux mauvaises consciences américaines.